

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (19) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.GAUTHIER, M.HENEAU, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (1) :

Mme AZIHARI donne pouvoir à Mme LAVRARD

EXCUSES (4) :

M.PICHON
M.BARBOT
Mme DE COURREGES
M.GUIMARD

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude BONNET

RAPPORTEUR : Monsieur Dominique CHAINÉ

OBJET : Travaux d'extension de la salle de gymnastique et réhabilitation des vestiaires existants du gymnase de la Marronnerie - Avenants aux marchés de travaux

Par délibération n°6 du 23 janvier 2017, le bureau communautaire a autorisé le président ou son représentant à signer les marchés de travaux avec les entreprises attributaires pour les 11 lots, ainsi que toutes les pièces relatives à la mise en oeuvre de cette opération.

Par délibération n°21 du 16 octobre 2017, ont été adoptées les modifications n°1 aux lots 2, 7 et 11 aux marchés de travaux pour un montant de 35 900,12 € T.T.C.

Par délibération n°13 du 14 mai 2018, ont été adoptées les modifications n°2 aux lots 3, 4, 6, 8, 10 et 11 aux marchés de travaux pour un montant de 24 923,79 € T.T.C.

Des ajustements de chantier s'avèrent nécessaires pour un montant de 3 978,32 € T.T.C. soit une augmentation globale de 0,38 % et concernent notamment :

- Le lot 6 « Menuiserie extérieure » : fabrication d'une porte métallique complémentaire.*
- Le lot 8 « Carrelage – Faïence » : Réalisation d'un chape ciment avec pente pour rattrapage de niveau entre les deux dalles existantes.*
- Le lot 9 « Peinture » : plus-value pour signalétique et peinture d'une porte complémentaire*

* * * * *

VU les articles 139 et 140 du code des marchés publics, relatif aux modifications des marchés publics,

VU la délibération n°2 du 22 avril 2014 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°6 du bureau du 23 janvier 2017 relative aux marchés de travaux du gymnase de la Marronnerie,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 9 juillet 2018

n°17

page 2/3

VU la délibération n°21 du bureau du 16 octobre 2017 relative aux marchés de travaux du gymnase de la Marronnerie,

VU la délibération n°13 du bureau du 14 mai 2018 relative aux marchés de travaux du gymnase de la Marronnerie,

CONSIDÉRANT que pour les lots numéro 6 et 8 et conformément à l'article 139.2 du décret 2016-360, un changement de titulaire est impossible pour des raisons techniques et entraînerait une augmentation substantielle des coûts pour l'acheteur,

CONSIDÉRANT les propositions des entreprises concernées qui entraînent une variation dans le montant de leurs marchés comme indiqué ci-dessous :

	Lots	Marchés de base T.T.C. (T.V.A. 20 %)	Marché avec modifications T.T.C. (T.V.A. 20 %)	Montants avec modifications de marchés T.T.C. (T.V.A. 20 %)	Nouveaux montants des marchés T.T.C.	% de variation / marchés de base
NSDP	1 – Désamiantage	14 674,87 €	14 674,87 €		14 674,87 €	0,00%
MOREAU-LATHUS	2 – Maçonnerie – démolition – VRD	356 423,80 €	389 281,32 €		389 281,32 €	9,22%
I-METAL	3 – Charpente métallique	50 040,00 €	54 588,00 €		54 588,00 €	9,09%
SMAC	4 – Toiture bacs acier et étanchéité	77 214,43 €	83 541,00 €		83 541,00 €	8,19%
SMAC	5 – Bardages en panneaux composites et polycarbonates	141 100,67 €	141 100,67 €		141 100,67 €	0,00%
DUPUY	6 - Menuiserie extérieure acier	38 227,20 €	44 839,20 €	2 280,00 €	47 119,20 €	23,26%
DUPUY	7 – Menuiserie intérieure bois – Ouvrages plaques de plâtre	52 772,99 €	55 021,19 €		55 021,19 €	4,26%
BATISOL PLUS	8 – Carrelage – Faïence	21 611,81 €	24 682,79 €	1 157,30 €	25 840,09 €	19,56%
BOUCHET Frères	9 – Peinture	15 115,37 €	15 115,37 €	541,02 €	15 656,39 €	3,58%
EIFFAGE	10 – Electricité	53 880,00 €	57 170,92 €		57 170,92 €	6,11%
ASP thermique	11 – Plomberie – chauffage – ventilation	157 806,62 €	159 676,34 €		159 676,34 €	1,18%
Montant total T.T.C.		978 867,76 €	1 039 691,67 €	3 978,32 €	1 043 669,99 €	6,62 %

Le bureau, ayant délibéré

- autorise le Président, ou son représentant, à signer les modifications des marchés correspondants pour les montants indiqués ci-dessus et toutes pièces relatives à ce dossier.

L'imputation budgétaire est la ligne 411.4/2317/5330 du budget principal.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 11/07/18

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER